



## Donation/indivision

-----  
Par JCM87

Bonjour,

La question est surement déjà posé mais j'aurais voulu savoir quels sont les moyen de léguer un bien immobilier entre un père et ses enfants.

je m'explique suite à un décès mon père à récupérer une maison dont il souhaite léguer à ma soeur et moi.

il y a pas mal de travaux a réaliser et nous n'avons pas les même ressources pour les engager.

Mon pere souhaite mettre ce bien en indivision entre nous trois, est ce une bonne idée, existe-t-il d'autre moyens?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

"léguer" = donner après sa mort

est-ce bien ce qu'il veut faire ? Dans ce cas, il rédige un testament et le dépose chez un notaire.

S'il veut donner tout de suite (= de son vivant) c'est une donation.

Il peut donner en indivision à vous 3 par parts égales ou inégales. Il peut donner la pleine propriété ou seulement la nue-propriété et conserver l'usufruit. C'est aussi un acte notarié.

Comme il y a beaucoup de travaux, et sauf si vous avez des talents de rénovation, il peut décider de vendre et partager la somme entre vous : ce sera là encore des donations, à déclarer au fisc, et taxables après abattement.

Il y a donc pas mal de solutions, l'indivision posant un certain nombre de contraintes entre vous, à éviter si mauvaise entente dans la famille.